

Au sommaire

Editorial

Le compteur Linky

La RD191

Travaux de la RN10

Les candidats aux législatives

Urbanisme

Permis et procédure

Les Mesnuls en poème

Familles Énergique Positive

Adhésion à la SDM

En septembre

- Forum des associations (le 9 après-midi)
- Journées du patrimoine (les 16 & 17)
- Le vide grenier (le 17)



Tout d'abord, je tiens à remercier ici notre Président pour la tribune qui m'est offerte par la rédaction de cet éditorial.

Les Mesnuls, commune particulièrement remarquable d'Ile de France, m'avait attiré par son cadre naturel, son environnement privilégié.... Il y a maintenant plus de 20 ans ; toutes ces années m'ont permis de profiter avec bonheur de ce village.

Aujourd'hui, ce ressenti s'estompe, notre patrimoine commun risque d'être altéré par une inflation urbanistique qui semble s'installer. Harmoniser cette urbanisation (constructions, voies de communication...) favoriser son intégration dans le quotidien de chacun, préserver notre qualité de vie, s'opposer aux solutions préjudiciables à notre

environnement doit être notre préoccupation constante.

La prise en compte et l'adaptation de nouvelles exigences aux fins de conservation de ce lieu particulier va demander, efforts, imagination, innovation et permettre ainsi de relever les défis à venir.

Tout naturellement, me sentant concerné, j'ai souhaité passer d'une attitude passive à une attitude active pour un développement pérenne de notre village ; c'est le sens de mon engagement au conseil d'administration de la SDM.

"Le monde ne sera pas détruit par ceux qui font le mal, mais par ceux qui les regardent sans rien faire". A. Einstein

Daniel Auffret

Compteur "Linky"

L'annonce de l'installation de compteurs électriques « Linky » dans notre village a suscité bon nombre d'interrogations.

Le compteur Linky permet aux fournisseurs d'électricité (ou de gaz) de gérer votre compteur à distance. Plus besoin de Relèveur et la connaissance en temps réel de votre rythme de consommation engendrent, à l'échelle du pays, des économies considérables. Il n'y aurait pas trop de controverses si l'on s'en tenait qu'à ça, mais voilà...

Le compteur Linky est à tout instant sous le contrôle du fournisseur d'électricité et lui transmet des données très personnelles, par exemple : quand vous êtes là ou non, quand vous faites la cuisine, quand vous dormez, votre consommation hors norme peut être interprétée, etc...

On peut ne pas douter de la probité des fournisseurs, mais nous savons tous que les fichiers, les données et autres informations personnelles se vendent à prix d'or et font l'objet de convoitises. Il n'y a aucune garantie que ces données resteront confidentielles, même la NASA, les banques, votre carte bleue, votre mail, etc... se font pirater.

Se greffent les aspects moraux, économiques et sociétaux. Nos données et notre mode de vie partagés, est-ce bien ce que nous souhaitons? Linky permet des gains de productivité, le verrons-nous sur nos factures?



L'emploi d'installateurs de compteur sur une courte période ne doit pas masquer la disparition des Relèveurs, le solde de l'emploi sera très négatif et supprime le sillonnage bienveillant de nos rues (sécurité, entraide).

La fiabilité et la sécurité de Linky auraient été mises en cause. Des coupures intempestives, non sans incidence sur les équipements ménagers, des incendies et de dysfonctionnements auraient été également observés. Un rayonnement (infime) électromagnétique pourrait être constaté lors de la transmission des données.

De nombreuses communes, sensibles à ces arguments, refusent l'implantation de ces nouveaux compteurs d'autant que bien souvent les installations se font de manière un peu forcée. Sans pour autant refuser l'évolution technologique, il n'est pas illégitime de vouloir protéger sa vie privée, ce n'est pas un luxe.

Pour conclure, chacun se déterminera sur l'intérêt de cette installation selon l'importance qu'il porte à sa vie privée sachant que le compteur Linky n'offre aucun avantage pour le consommateur et qu' Enedis menace de facturer l'installation ultérieurement en cas de nouveau déplacement.

La RD191 - Rassemblement des Riverains

Suite à la large consultation par le Rassemblement des habitants de Mareil-le-Guyon, de Saint-Hubert et des Mesnuls via la diffusion d'un questionnaire et, surtout suite aux très nombreuses réponses reçues qui démontrent à quel point notre population est concernée par le trafic incontrôlé de la RD 191, une réunion inter-villages fut organisée. Elle a rassemblé les personnes les plus sensibilisées à ce problème dans la salle des fêtes des Mesnuls le 25 avril dernier.

Une courte présentation de la situation objective a été faite suivie d'une intéressante discussion ouverte qui une fois de plus a mis en exergue les nuisances liées à la circulation des camions et la vitesse excessive sur nos routes. Excès de vitesse et pollution sonore, danger et perception du danger (stress) pour les piétons, pollution de l'air, etc... ont été largement commentés.



Les demandes se firent pressantes pour :

- le contrôle de vitesse automatisé (radars tronçon ou double flux)
- l'arrêté d'interdiction de circuler pour les utilitaires de plus de 3,5 T tant attendu.

Aux Mesnuls, dans l'attente de l'arrêté, il est suggéré d'expérimenter la réduction des excès de vitesse par la mise en place de chicanes florales ou décoratives.

Il nous est rappelé que le traitement de la limitation des tonnages et des modes de circulation au sein des villes, relève de la compétence des Maires, d'autant qu'en 2011 la RD 191, anciennement Route Départementale classée à grande circulation, fut déclassée.

A l'avis général, il a été souhaité que les Maires de nos trois villages

soient sollicités en leur demandant d'organiser une réunion d'information/discussion avec la population à propos de la prise de l'arrêté et la mise en place de radars.

Le 11 mai dernier la SDM leur a donc adressé un courrier précisant cette demande, une réponse datée du 29 mai nous est parvenue. Elle est signée conjointement des trois Maires.

Il ressort de cette réponse qu'ils ne voient pas la nécessité de cette réunion avec la population. Ils nous indiquent que [sic] «*Les demandes émanant des participants pour un contrôle radar, une interdiction de circulation des poids lourds ne nous semblent pas révéler de vraies nouveautés. Pour ces raisons, nous ne pensons pas qu'une réunion publique organisée sur ce thème soit d'actualité. La vraie actualité est la sortie d'un arrêté, commun aux trois communes, portant sur une interdiction partielle des poids lourds sur la RD 191. Cette interdiction doit être globale entre la RN10 et l'ex RN 12 des Essarts-le-Roi à la sortie de Mareil-le-Guyon. Cet arrêté sera publié dès que ce sera possible pour les trois communes, mais nous avons une contrainte technique pour le publier dans les prochaines semaines.*

Nous ne manquerons pas de vous tenir informé quand cette décision sera prévue...».



Nous sommes donc dans l'attente de la prise de l'arrêté que nous avons demandé pour les véhicules de plus de 3,5 Tonnes.

La prochaine étape : détermination des moyens à mettre en œuvre pour ralentir la vitesse excessive notamment dans la ligne droite et en plein centre des villages.

H.A.

Travaux sur la RN10 à Trappes.

Inquiète de savoir si "notre" RD 191 allait servir de déviation lors des travaux d'aménagement des feux de Trappes qui devraient durer environ 2,5 ans à partir de septembre, la SDM a pris contact avec le Maître d'Ouvrage à la Direction des routes d'Ile de France à Versailles,.

Les premiers travaux concernent le détournement des réseaux actuellement présents sur l'emprise des aménagements à faire. Ils auront lieu les lundis, mardis, mercredis et jeudis de nuit uniquement.

Les déviations d'une route nationale à 2x2 voies doivent nécessairement offrir 2 voies montantes et 2 voies descendantes. Elles ne se feront donc pas appel aux routes départementales.

Confirmation a été donnée par le Maître d'Ouvrage à la DRIF Paris qui nous indique que les déviations seront très localisées, elle ne se situeront en aucun cas au-dessous de la RD 23.



A priori, pas d'avantage de soucis pour les Mesnulois, d'autant plus que les Maires des Essarts-le Roi, de Mareil-le-Guyon et des Mesnuls nous promettent un prochain arrêté d'interdiction des poids-lourds dans la traversée de nos villages. Attention tout de même aux instructions des GPS qui ne répondent pas à la logique administrative.

H.A.

Législatives et limitation à 3.5T

Poursuivant son action en faveur de l'interdiction de la circulation des poids-lourds dans nos villages, la SDM a consulté les candidats de notre circonscription aux récentes élections législatives en vue de connaître leur position quant à ce problème majeur qui « pourrit » le quotidien de beaucoup d'entre nous.

Vu le nombre de postulants, tous n'ont pas répondu mais les réponses reçues, souvent motivées, techniques ou illustrées, sont unanimes les véhicules de plus de 3,5 tonnes ne sont purement et simplement plus souhaitables dans nos villages.



Leur sincère engagement nous motive, d'autres actions seront entreprises après la rentrée. Nous reviendrons sur ces points à l'occasion de prochaines manifestations.

D.L.

Et si l'on parlait d'urbanisme

Lors de l'Assemblée générale de la Sauvegarde des Mesnuls du 25 mars 2017, de nombreuses personnes se sont inquiétées du devenir du village. Au vu, notamment, de nouveaux choix architecturaux qui ne correspondent plus à aucun des critères qui, jusqu'à une période récente, leur furent imposés. Sans omettre les lourds questionnements sur les zones d'aménagement.

Ainsi, des quartiers avec un style homogène dans ses formes et ses matériaux, qui participent à l'agrément de notre village, se trouvent-ils particulièrement affectés, pour ne pas dire dénaturés. Par ailleurs, des manquements flagrants et répréhensibles sont signalés, les cas semblant se multiplier. Certains mêmes, font l'objet de démarches individuelles ou collectives, dans le seul but de faire respecter la loi commune.

Certes, les goûts varient et il ne peut être question de porter atteinte à la liberté dont jouit chacun de faire à sa guise, à la nuance près que la liberté de chacun s'arrête là où commence celle des autres. Ne soyons donc pas surpris que les gens « établis sur place » souhaitent que soit respecté ce qu'ils ont fait de leur village au "fil du temps".

La proximité du Grand Paris et d'une (méga) Communauté d'Agglomération ne doit pas non plus nous inciter à calquer notre développement urbanistique sur des schémas qui leur sont propres ni à nous fonder sur des références devenues caduques au gré des réorganisations territoriales successives.

Aussi, avons-nous demandé à l'équipe municipale d'accroître particulièrement son attention sur l'évolution des expressions architecturales, l'amélioration et la valorisation de notre habitat, le respect des permis de construire afin de préserver au mieux ce havre harmonieux et paisible que sont Les Mesnuls et que nous aimons.

M.R.

Quel avenir pour le presbytère (propriété communale) ?

Les voies douces

La Mairie du Tremblay-sur-Mauldre prévoit de faciliter la mobilité, particulièrement en mode doux. A ce titre elle intègre ce mode de déplacement dans son PLU. En voici les axes principaux :



- Etudier les possibilités de sens unique sur les voies du Tremblay,
- Réglementer le passage des véhicules lourds (interdiction, signalisation, aménagement...),
- Désengorger et sécuriser le bourg,
- Relier le centre bourg et le Vert Buisson par des cheminements doux et des aménagements spécifiques,

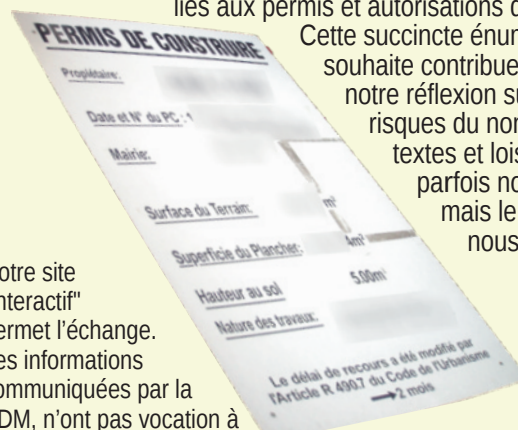
La fibre

Il y a quelques jours vous avez pu voir sur le bord de nos routes des techniciens enfouissant dans les points d'accès téléphone de longs câbles jaunes. A ce stade, ce n'est pas encore la fibre mais seulement des « aiguilles » permettant d'évaluer la faisabilité du passage de la fibre. A l'issue de cette campagne d'étude qui concerne l'acheminement Montfort l'Amaury/l'Aunay-Bertin/Les Mesnuls/Les Bréviaires, un



Permis et procédure

L'urbanisation "galopante" de notre village nous interpelle. Aussi afin de participer à la préservation de notre environnement et de notre cadre de vie, il nous est apparu nécessaire de répertorier sur le site "www.sdm-lesmesnuls.fr" quelques points de procédures liés aux permis et autorisations de construire.



Notre site "interactif" permet l'échange.

Les informations communiquées par la SDM, n'ont pas vocation à se substituer aux procédures administratives relevant de l'autorité municipale et des démarches individuelles mais peuvent aider chacun d'entre nous à agir en connaissance de cause lors d'un constat de manquements aux règles.

D.A.



Nos commerces

ont beaucoup souffert pendant les travaux, continuons à les soutenir par notre clientèle. Un village sans commerce devient vite un dortoir, pensons-y!

- Interconnecter en protégeant, créant ou mettant en valeur le réseau de sentes nouvelles ou anciennes,
- Proposer un déplacement doux entre le collège de Pontchartrain et le centre bourg du Tremblay,
- Protéger et développer les chemins de randonnées qui existent sur le territoire,
- Connecter et développer le réseau doux sur la commune,
- Les orientations d'aménagements des futures opérations intégreront les déplacements doux et leur connexion au bourg,
- Création de nouvelles liaisons douces sécurisées pour les futures extensions communales,
- Favoriser l'accessibilité aux équipements communaux à travers de l'élaboration d'un plan accessibilité et des aménagements,
- Une personne membre du Conseil Municipal du Tremblay rejoint le groupe de travail SDM sur les pistes cyclables.

La SDM quant à elle, reste en contact avec les responsables des déplacements doux du PNR et une prochaine réunion est en cours de planification.

H.A.

rapport de faisabilité sera rédigé. La mise en chantier « fibre » suit généralement dans les deux mois ou beaucoup plus selon le degré de priorité qu'on veut bien lui accorder.

Pour mémoire, ces travaux tant attendus, ne nous permettront de bénéficier que de la MED, « Montée En Débit », appréciable dans un premier temps mais bien insuffisant au regard des besoins à venir en matière de débit internet.

D.L.₃

Les Mesnuls en poème

Par acquisition puis par fait de succession les membres de la branche française de la famille de Nugent habitèrent le château des Mesnuls de la fin du XVIIIème siècle à 1914. Les "de Nugent", vieille noblesse d'origine anglo-normande ont donné depuis plus de 1000 ans nombre d'officiers que l'on retrouve à la bataille d'Hastings, aux croisades, à la tête de régiments lors des conflits de succession entre l'Angleterre et l'Écosse ou au service de la France sous différents régimes. Notamment, François de Nugent (1779-1859), Maire des Mesnuls, devint Sous-préfet de Rambouillet puis préfet de divers départements. Au cimetière, le "carré de Nugent" témoigne de leur passage dans notre village.

Charles, comte de Nugent (1805-1881), quant à lui, dépeint les Mesnuls sur le ton du poète ...



Le village des Mesnuls

*Dans le vallon natal je reviens m'enfermer.
Si mon cœur et mes vœux avaient été plus sages
Là, pour moi, dans le sein des calmes paysages,
Le bonheur aurait pu germer.*

*Là, mon regard verra se confondre et s'aimer
Le bois et la prairie où, sur de frais rivages,
Dort un ruisseau sans nom parmi les fleurs sauvages
Qu'un oiseau du ciel vint semer.*

*Là, quelques vieux tilleuls, sur l'église rustique,
Se penchent pour jeter de leur mouvant portique
L'ombre et les parfums au saint lieu.*

*Et quand le vent se lève ou courbe leur panache,
La flèche du clocher, comme le doigt de Dieu,
Tour à tour se montre et se cache.*

"Le défi Familles à Energie Positive "

Bravo !

L'équipe des Mesnuls a relevé le défi et atteint l'objectif de **8%** d'économies d'énergie par rapport à l'hiver précédent. Les 64 familles du sud Yvelines (réparties en 9 équipes) sont allées au bout du Défi en réalisant en moyenne 8,34% d'économie d'énergie.

Pour ceux qui s'intéressent, voilà quelques chiffres clés qui couronnent l'opération : par foyer, c'est 1570 kWh et 280 kg CO2 économisés, soit pour l'ensemble des participants ; 67513 kWh économisés, l'équivalent de la production d'énergie solaire de 1861 m² de capteurs photovoltaïques ou la consommation annuelle de 4 maisons dans la moyenne française. C'est 12027 kg d'émissions de CO2 évitées ou 47539 170 kms parcourus en voiture.

11,2 % d'économie d'eau ; soit 10 litres/jour économisés en moyenne par personne ; 3,6m3 par an.

Cette saison du défi est terminée... Mais les économies elles ne s'arrêtent jamais ! L'hiver prochain L'ALEC SQY animera le Défi dans le sud Yvelines pour une 5ème édition. Les inscriptions pourront se faire à partir du mois d'août.



Dès maintenant parlez-en autour de vous, regroupez-vous et préparez-vous à former votre équipe. Vous aussi vous pouvez relever le Défi et réduire concrètement vos consommations d'énergie et d'eau.

Tout le monde peut participer.

Le lancement du Défi 2017/2018 aura lieu vers le week-end du 24-25-26 novembre pour débiter le 1er décembre. Rendez-vous sur le stand de la SDM lors du vide grenier pour plus d'informations.

Pour maîtriser et suivre vos consommations d'énergie, lancez-vous dans le défi !

<http://www.familles-a-energie-positive.fr>

C.B.



Bulletin d'adhésion ou de renouvellement

Pour soutenir ou participer aux actions de la SDM, rejoignez-nous en adressant ce bulletin d'adhésion complété ou en le déposant dans la boîte des associations :



SAUVEGARDE DES MESNULS

Mairie des Mesnuls
6 Grande Rue
78490 Les Mesnuls

Je soussigné(e)

demeurant à

N° téléphone e-mail

Souhaite adhérer ou renouveler son adhésion à l'association « Sauvegarde des Mesnuls » ci-joint notre règlement* de € pour l'année en cours.

* par chèque à l'ordre de la SDM

Venez en famille
(un bulletin par adhésion)

- ✓ Membre actif : 17,00 €
- ✓ Adhérent Jeune : 5,00 € (de 15 à 23 ans)
- ✓ Membre bienfaiteur : 35,00 €

Signature

le/...../.....

2017

